

OSER LA DIFFÉRENCE

c'est aussi :

1. FAIRE PREUVE DE RESPECT

C'est reconnaître chacun dans son humanité en tenant compte de son intégrité physique, psychique, morale et spirituelle.

Fondation BVA s'engage :

- À veiller à ce que chaque partie se comporte selon le règlement d'entreprise, lequel est fondé sur le code des obligations ;
- À reconnaître les personnes, à les apprécier pour ce qu'elles représentent et apportent.

2. MANIFESTER SA SOLIDARITÉ

C'est favoriser l'intégration, faire acte de présence et participer aux initiatives relatives à l'amélioration du statut social de la personne en situation de handicap.

Fondation BVA s'engage :

- À ce que chacun de ses collaborateurs soit considéré comme un élément essentiel participant à la bonne marche de l'entreprise, quel que soit le niveau de ses connaissances et de ses compétences.

4. L'APPARTENANCE À L'ENTREPRISE ET À LA SOCIÉTÉ

C'est offrir un lieu de travail agréable, un travail adapté, la possibilité de s'enrichir grâce aux contacts humains et de participer pleinement à l'expansion de Fondation BVA, entreprise sociale à vocation productive.

Fondation BVA s'engage :

- À ce que tout collaborateur puisse s'identifier clairement comme acteur du marché du marketing direct ;
- À valoriser les partenariats de Fondation BVA.

3. VALORISER LES PERSONNES ET LES ACTES

C'est permettre l'évaluation, le développement, le maintien ainsi que la reconnaissance des compétences sociales et professionnelles des collaborateurs par le biais de projets socioprofessionnels.

Fondation BVA s'engage :

- À développer des projets personnels, relationnels ou professionnels avec chacune des personnes travaillant au sein des ateliers ;
- À suivre ces projets de manière régulière en organisant ou participant aux réseaux concernés pouvant inclure l'équipe pluridisciplinaire l'encadrant, à favoriser la formation interne.

5. PROMOUVOIR L'INTÉGRATION

C'est favoriser un accompagnement personnalisé au travers de divers stages ou formations afin de soutenir une démarche de réinsertion.

Fondation BVA s'engage :

- À tout mettre en oeuvre pour que les partenaires étatiques continuent à la reconnaître comme organe performant dans l'accompagnement des personnes sur le chemin de l'intégration professionnelle ;
- À offrir un large éventail de tâches et de responsabilités afin de renforcer les acquis professionnels.

La présente charte fait partie intégrante du système qualité de Fondation BVA.

... adoptée le 5 mai 2010

CHARTRE



FONDATION BVA

Chemin de Maillefer 41
Case postale 32
1052 Le Mont-sur-Lausanne

E-mail fondation@bva.ch
Tél. 021 642 01 20

www.bva.ch